

**Honoraires 'Privilège' de l'agence TOULOUSE au 1<sup>er</sup> Janvier 2018****LOCATIONS**

- **LOCATION HABITATION (T.T.C.) ou RENOUELEMENT, ETABLISSEMENT ACTES**  
7,2 % du loyer annuel (charges inclus) à la charge du propriétaire ;  
10 €/m<sup>2</sup> + 3€/m<sup>2</sup> pour l'état des lieux, à la charge du locataire (loi ALUR)
- **LOCAUX COMMERCIAUX, INDUSTRIELS & PROFESSIONNELS (T.T.C.)**  
10% sur les loyers hors charges et HT, de la première période triennale (+ honoraires éventuels sur droit au bail)  
100% à la charge du preneur
- **PROFESSIONNEL ou COMMERCIAL**  
30% du loyer annuel hors charges H.T. (minimum 800,00 €)

**GESTIONS**

Gestion pack :	6% sur tous les encaissements, T.V.A. en sus soit 7,2% T.T.C.
Gestion intégrale :	7% sur tous les encaissements, T.V.A. en sus soit 8,4% T.T.C.
Gestion « Petit loyer » (inférieur à 300,00€ ou 9€/m <sup>2</sup> par mois) :	10% sur tous les encaissements, T.V.A. en sus soit 12% T.T.C.
Gestion « saisonnier » :	20% sur tous les encaissements, T.V.A. en sus soit 24% T.T.C.

➤ **PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES**

<i>GROS TRAVAUX (supérieur à 300,00 €)</i> - Gestion financière et suivi des travaux	3,60% T.T.C. du montant
<i>SINISTRES</i> - Ouverture des dossiers - Suivi procédure	80,00 € T.T.C. à la vacation
<i>ASSEMBLÉES GÉNÉRALES</i> - Représenter le mandant	à la vacation
<i>CONTENTIEUX</i> - Ouverture dossier (remise à l'huissier ou avocat) - Suivi du dossier	80,00 € T.T.C. à la vacation
<i>FRAIS CLÔTURE DOSSIER</i> - Barème vacation (missions hors gestion courante)	120,00 € T.T.C. 60,00 € H.T./heure
<i>GESTION DES ASSURANCES</i> - G.L.I., loyers impayés ( en sus de la prime ) - P.N.O., propriétaire non occupant	0,35 % H.T. (loyer + charges) 40,00 € H.T. par contrat/par an
<i>DÉCLARATION REVENUS FONCIERS</i> - Frais administratifs	45,00 € H.T. par bâtiment

**TRANSACTIONS**

- **HABITATION OU PROFESSIONNEL (T.T.C.) à la charge du « VENDEUR »**
  - . de 1 à 100 000 € (minimum 5500 €) 7 % T.T.C.
  - . de 100 001 € à 200 000 € 6 % T.T.C.
  - . de 200 001 € à 300 000 € 5,5 % T.T.C.
  - . de 300 001 € à 500 000 € 5 % T.T.C.
  - . de 500 001 € à 900 000 € 4,5 % T.T.C.
  - . + de 900 001 € 4 % T.T.C.
- **AUTRES** : Commerciales – Industrielles agricoles « à la charge du vendeur »  
(terrains – fonds de commerce – droit au bail – industries – entrepôts – bureaux- exploitations rurales)  
10,00 % T.T.C. (avec minimum de 750,00 €) – Montants calculés sur le prix de cession TTC, hors droits au bail